

Dédé rencontre... Des agents impliqués

Paulette, agent à la bibliothèque de la Gravière :

« Tous les vendredis soirs en sortant du travail, j'achète des produits frais sur le marché des producteurs à la Gravière ».

Sigfrid, responsable « Fluides et travaux » :

« Dès que je peux, je me déplace avec le vélo électrique de la Ville pour mes trajets professionnels ».

Anne, gestionnaire des salles municipales :

« Je fais mes trajets domicile-mairie à pied : j'habite à Oullins, il me faut donc environ 30 mn de marche, un moyen de me déplacer bon pour la planète et pour ma santé ! ».

Emmanuelle, éducatrice jeune enfant à la crèche « Les Petits Cailloux » :

« J'éteins bien les radiateurs des dortoirs avant d'aérer les pièces ».

Delphine, secrétaire « Petite enfance » au CCAS :

« Je fais bien attention à trier mes déchets. Pour cela j'ai 2 corbeilles dans mon bureau : une pour le papier à recycler et l'autre pour les déchets usuels ».



Dédé : Faites comme eux, participez au défi « 5 jours pour être ClimActif » !

Il vous invite à participer au défi entre services municipaux organisé par les animateurs DD **du lundi 7 au vendredi 11 décembre**. Pour cela, rien de plus simple, il vous suffit de vous engager à réaliser, durant ces 5 jours, un ou plusieurs gestes éco-responsables qui

participent à la préservation du climat ! Le service qui se sera le plus mobilisé se verra récompenser lors d'une remise de prix.

Pour plus d'infos rapprochez-vous de l'animateur DD de votre service ou de la chargée de mission, Anastasia MUSART.

Infos et conseils pour aller plus loin

- > Guide de l'ADEME sur le changement climatique, en téléchargement sur : www.ademe.fr
- > <http://blogs.grandlyon.com/plan-climat>
- > www.cop21.gouv.fr/fr
- > Julie NIEL-VILLEMEN : « Les 101 règles d'or de la Green attitude ».

Disponible à la bibliothèque, ce guide donne une multitude de conseils pour vivre de manière éco-responsable au quotidien.



LES CAHIERS DE DÉDÉ N°5 : LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

GUIDE PRATIQUE DE L'AGENT ÉCO-RESPONSABLE



Changement climatique : tous concernés !

Le climat change du fait des activités humaines, ce qui impacte nos vies et la planète : raréfaction des ressources en eau, perte de biodiversité, multiplication d'événements climatiques extrêmes... Une solution existe : réduire nos émissions de gaz à effet de serre, principales responsables de ce bouleversement !

Conscients de cet enjeu climatique, les chefs d'État se mobilisent : du 30 novembre au 11 décembre, les représentants de 196 pays vont se réunir à Paris pour la 21^e conférence des parties de la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (« COP 21 ») afin d'aboutir à un accord international permettant de maintenir le réchauffement mondial en deçà de 2°C.

L'occasion de mettre en lumière les solutions pour participer, à notre échelle, à la lutte contre le réchauffement climatique !

Quizz... Chaud devant !

- Par rapport à 1970, les émissions totales de gaz à effet de serre (CO₂, méthane...) produites aujourd'hui, ont augmenté de :
a) 10 % b) 45 % c) 80 %
- L'élévation du niveau de la mer (+18 cm entre 1870 et 2000 !) est causée par :
a) l'augmentation de la température de l'eau
b) la fonte des glaciers
c) l'augmentation du poids des baleines
- Quel est le nombre moyen de tonnes de gaz carbonique (CO₂) émises par un habitant de la Métropole de Lyon :
a) 0,5 tonnes
b) 2 tonnes
c) 5 tonnes
- Le climat actuel à Lyon est comparable à celui de :
a) Avignon, il y a 30 ans
b) Lyon, rien n'a changé
c) Marrakech, dans 50 ans
- Quelle est la surface d'arbres nécessaire pour absorber les gaz à effet de serre produits par une seule voiture ?
a) 1 hectare b) 500 m² c) 50 m²
- Sans l'effet de serre, la température moyenne de la surface de la terre serait de -18°C :
a) vrai b) faux

> Réponses : 1c, 2 a et b, 3c, 4a, 5a, 6a



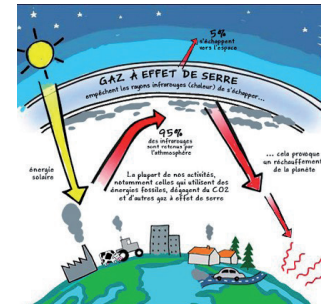
Le saviez-vous ? L'impact de 2°C



L'objectif de la « COP21 » est de limiter l'augmentation de la température à 2°C en 2100 par rapport à 1850. Pourquoi ce chiffre ? Les experts du climat jugent qu'une élévation supérieure aurait des impacts trop néfastes et irréversibles sur l'environnement. Il est temps d'agir puisque la température moyenne de la planète a déjà augmenté de près de 1°C en un siècle. Météo France estime que le climat à Lyon en 2100 sera comparable à celui d'Alger !

Les solutions pour limiter le réchauffement climatique

Les activités humaines produisent des gaz à effet de serre (GES) : gaz carbonique, issu de la combustion des énergies fossiles (pétrole, charbon...), du méthane provenant des activités agricoles, du protoxyde d'azote, émis par certains engrais ou procédés chimiques, des gaz fluorés émis par les climatiseurs... Ces nombreux gaz modifient la composition de l'atmosphère ce qui provoque une augmentation de l'effet de serre (amplification du phénomène naturel) à l'origine du réchauffement climatique.



www.les2vaches.com

Nous pouvons agir dans les principaux secteurs émetteurs de GES :

>> Les déplacements (1^{er} émetteur de GES en France avec 28%)

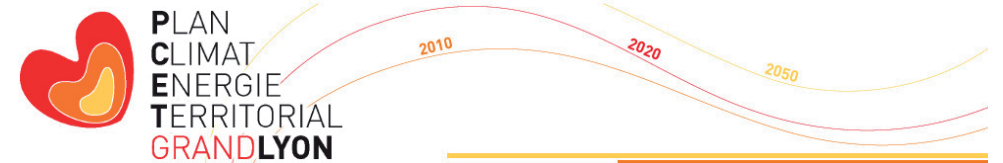
Adoptons une mobilité plus durable pour nos trajets professionnels en utilisant les transports en communs, en covoiturant, en faisant du vélo, de la marche à pied... Petit rappel : si vous utilisez les transports en communs pour vous rendre au travail, votre employeur vous rembourse la moitié du prix de l'abonnement.

>> L'énergie (20% des émissions de GES)

Réduisons nos consommations énergétiques grâce à plusieurs éco-gestes : couper le chauffage lorsqu'on ouvre les fenêtres, ne pas surchauffer son bureau, éteindre la lumière en sortant d'une pièce, éteindre son ordinateur et l'écran à la fin de la journée... Pour plus de conseils, relisez le Cahier de Dédé n°3 sur les économies d'énergie.

>> L'alimentation (20% des émissions de GES)

Évitons le gaspillage alimentaire, source de déchets et favorisons la consommation de produits locaux et de saisons : sachez, par exemple, que consommer une tomate en hiver émet 20 fois plus de GES que pendant l'été !



Rénovation énergétique des bâtiments municipaux, sensibilisation des Fidésiens à la rénovation de leur logement, promotion des modes doux (Pédibus, voitures électriques...), recours aux énergies renouvelables, réduction des déchets... La Ville agit pour limiter le dérèglement climatique (axe 2 de l'Agenda 21) ! Et pour donner de l'ampleur à son engagement, **la collectivité vient d'adhérer au Plan Climat de la Métropole de Lyon**, visant notamment à réduire nos émissions de CO₂ de 20% d'ici 2020.